

**EXTRAIT DE DELIBERATION DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 30 mars 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS le 30 mars, le Conseil communautaire, légalement convoqué le mercredi 22 mars 2023, s'est réuni à la salle polyvalente de Francin à Porte de Savoie en séance publique, sous la présidence de Béatrice SANTAIS.

Nombre de membres en exercice : 63

Nombre de membres présents : 54

Nombre de membres votants : 58

Prénom	Nom	Communes	Présents	Avaient donné pouvoir	Absents et/ou excusés
Marc	DUPRAZ	APREMONT	X		
Carlo	APPRATTI	ARBIN	X		
Georges	COMMUNAL	ARVILLARD	X		
Fabienne	PICHON-DEGUILHEM	BETTON BETTONNET	X		
Christophe	RUSPINI (Suppléant)	BOURGNEUF	X		
Yannick	LOGEROT	CHAMOUSSET	X		
Cécile	DEBRION	CHAMOIX SUR GELON		E. SANDRAZ	X
Eric	BARBIER	CHAMP LAURENT	X		
Christelle	HUGONOT	CHATEAUNEUF	X		
Michel	RAVIER	CHIGNIN	X		
Jean-Luc	BENETTI	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Arlette	BRET	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Jean-Michel	BLONDET	CRUET	X		
Benoit	LAISNEY (Suppléant)	DETRIER	X		
Eve	BUEVOZ	FRETERIVE	X		
Marc	GIRARD	HAUTEVILLE	X		
Stéphane	DUPARC	LA CHAPELLE BLANCHE	X		
Gilles	PETIT (Suppléant)	LA CHAVANNE			X
Ludovic	LAMBERT	LA CROIX DE LA ROCHETTE		J.F. CLARAZ	X
Jean-François	CLARAZ	LA TABLE	X		
Jean-François	DUC	LA TRINITE	X		
Nathalie	POMEON	LAISSAUD	X		
Véronique	MASNADA (Suppléante)	LE BOURGET EN HUILE	X		
André	DAZY	LE PONTET	X		
Sébastien	MARTINET	LE VERNEIL	X		
Jean-Claude	NICOLLE	LES MOLLETES	X		
Jacqueline	SCHENKL	MONTENDRY	X		
André	BUISSON	MONTMELIAN	X		
Sylvie	COMPOIS	MONTMELIAN	X		
Anne	CONAND	MONTMELIAN	X		
David	FAUCONET	MONTMELIAN	X		
Yves	PAVILLET	MONTMELIAN	X		
Béatrice	SANTAIS	MONTMELIAN			X

Jean-Pierre	GUILLAUD	MYANS	X		
Giuseppina	PATRAS	MYANS		J-P. GUILLAUD	
Lionel	MURAZ	PLANAISE	X		
Martine	BANNAY-CODET	PORTE DE SAVOIE	X		
Jean-Jacques	BAZIN	PORTE DE SAVOIE	X		
Ghislain	GARLATTI	PORTE DE SAVOIE			X
Caroline	LEVANNIER	PORTE DE SAVOIE	X		
Jacques	VELTRI	PORTE DE SAVOIE	X		
Franck	VILLAND	PORTE DE SAVOIE	X		
Jean-Yves	BERGER-SABATTEL	PRESLE	X		
Michel	SYMANZIK	ROTHERENS	X		
Alain	COMBAZ	ST JEAN DE LA PORTE	X		
Michel	BOUVIER	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Lionel	GOVERNEUR	ST PIERRE D'ALBIGNY			X
Laëtitia	NOEL	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Martine	POMA	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Virginie	REYNAUD	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Remy	SAINT GERMAIN	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Isabelle	JARRIAND	ST PIERRE DE SOUCY	X		
Sylvie	SCHNEIDER	STE HELENE DU LAC	X		
David	ATES	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jean-Claude	BENGRIBA	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	DONJON	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	GACHET	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Nathalie	REBATEL	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Elodie	VANACKERE	VALGELON LA ROCHETTE		J. GACHET	
Eric	SANDRAZ	VILLARD D'HERY	X		
Jean-Claude	MESTRALLET	VILLARD SALLET	X		
Christiane	FAVRE	VILLARD-LEGER	X		
Denise	MARTIN	VILLAROUX			X

La Présidente quitte la salle au moment du vote, et confie la présidence de l'assemblée à Jean-François DUC.

25-2023 ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE 2022

Rapporteur : Jacky DONJON

L'exécution du budget principal pour 2022 est présentée ci-dessous.

Les comptes administratifs de la collectivité sont conformes aux comptes de gestion établis par le comptable public assignataire.

Section de fonctionnement - Dépenses

En dépenses, le budget de la section de fonctionnement est exécuté à hauteur de 87 % avec 24 206 370,09 € réalisés pour 27 833 000 € votés. Toutefois, déduction faite du virement vers la section d'investissement qui ne s'exécute pas (3 486 110 €), ce budget est réalisé à 99,43 %.

- **011 – Charges à caractère général :**

Le chapitre 011 est exécuté à hauteur de 98 % avec 3 090 370 € dépensés pour 3 141 000 € votés. Les dépenses sont en augmentation par rapport à 2021 (+ 7 %) en partie du fait des projets relatifs au programme ALCOTRA (Mobilab + 54 000 €, PCC + 25 000 € et nouveau projet DAC + 45 000 €), des surcoûts relatifs au gaz et combustibles (+ 31 000 €) et plus globalement de l'inflation constatée en 2022.

- **012 – Charges de personnel :**

Le chapitre 012 est exécuté à hauteur de 99,7 % avec 7 375 951 € dépensés pour 7 400 000 € votés. Les dépenses ont augmenté de 11,5 % par rapport à 2021, conformément globalement à la prévision budgétaire. Cela s'explique en particulier par les recrutements sur les postes vacants créés en 2021, les embauches nouvelles prévues en 2022, ainsi que par les hausses successives du SMIC et la hausse du point d'indice en juillet 2022, non prévues dans le budget primitif.

- **014 – Atténuations de produits :**

Le chapitre 014 est exécuté à 99,96 % avec 10 328 749 € dépensés pour 10 333 190 € votés. Ces dépenses relatives principalement aux attributions de compensation aux communes, au reversement du FPIC et aux dégrèvements relatifs à la taxe GEMAPI sont stables par rapport à 2021 (- 0,07 %).

- **65 – Autres charges de gestion courante :**

Le chapitre 65 est exécuté à 98,21 % avec 2 391 638 € dépensés pour 2 435 200 € votés après DM (décision de « basculer » la subvention au SISARC sur le nouveau budget annexe « GEMAPI »). Ces dépenses sont en légère diminution par rapport à 2021 (-1,66 %) mais couvrant d'importants mouvements : la hausse de la subvention au Budget annexe Transports (+ 291 000 € après une année 2021 « particulière ») et au CIAS afin de financer les mesures salariales prises fin 2021 pour renforcer l'attractivité du métier d'aide à domicile (+ 100 000 €), la hausse des fonds de concours liés au paiement des exercices 2020 et 2021 à la commune de Saint-Pierre-d'Albigny (+ 55 000 €) et la hausse des subventions versées aux associations Le Petit Poucet (+ 10 000 €) et La Partageraie (+ 12 000 €).

- **66 – Charges financières :**

Le chapitre 66 est exécuté à 96 % avec 29 761 € dépensés pour 31 000 € votés. Les dépenses ont augmenté de 4,9 % par rapport à 2021 du fait des nouveaux emprunts souscrits en 2021.

- **67 – Charges exceptionnelles :**

Le chapitre 67 est exécuté à hauteur de 93 % avec 90 005 € dépensés pour 96 500 € votés. Les dépenses ont diminué de 88 % par rapport à 2021 du fait du versement exceptionnel de 592 000 € au budget Locations immobilières en 2021 pour la construction du casernement de gendarmerie à Montmélian.

- **042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections :**

Le chapitre 042 est exécuté à hauteur de 99,99 % avec 899 895 € dépensés pour 900 000 € votés.

Section de fonctionnement - Recettes

Les recettes de fonctionnement sont réalisées en 2022 à hauteur de 88 % avec 24 425 981,40 € de recettes pour 27 833 000 € votés. Toutefois, déduction faite du résultat de clôture de N-1 qui ne se réalise pas (4 314 544 €), la prévision de recettes est réalisée à 103,86 %.

- **013 – Atténuations de charges :**

Le chapitre 013 est exécuté à 72 % avec 79 667 € réalisés pour 110 000 € votés. Les recettes ont diminué de 19 % par rapport à 2021 suite notamment à la baisse du volume des indemnités journalières perçues pour les agents en arrêt maladie, après plusieurs exercices marqués par la crise sanitaire.

- **70 – Produits des services, du domaine et ventes :**

Le chapitre 70 est exécuté à hauteur de 108 % avec 2 151 258 € pour 1 987 150 € votés. Les recettes sont en augmentation de 16 % par rapport à 2021 du fait du rattrapage de refacturation du personnel affecté au SIEGC non fait depuis 2020 (+ 159 000 €) et de la hausse des charges de personnel refacturées aux budgets annexes du fait de certaines embauches et de la revalorisation du point d'indice intervenue en 2022 (+ 123 000 €).

- **73 – Impôts et taxes :**

Le chapitre 73 est exécuté à hauteur de 103 % avec 14 357 526 € pour 13 883 690 € votés. Les recettes sont en légère augmentation de 1,26 % par rapport à 2021, notamment du fait d'un complément de recettes de TVA (compensant la suppression de la taxe d'habitation) du fait de sa bonne dynamique et de rôles complémentaires de la fiscalité locale.

- **74 – Dotations et participations :**

Le chapitre 74 est exécuté à hauteur de 105 % avec 7 458 858 € pour 7 106 824 € votés. Les recettes sont en augmentation de 10,7 % par rapport à 2021, notamment du fait de l'encaissement d'un acompte 2022 de la nouvelle CTG versée par la CAF en année N, en parallèle du CEJ 2021 versée lui en N+1 (clôture du CEJ).

- **75 – Autres produits de gestion courante :**

Le chapitre 75 est exécuté à hauteur de 99,3 % avec 259 273 € pour 261 100 € votés. Les recettes sont en légère diminution de 1,9 % par rapport à 2021.

- **77 – Produits exceptionnels :**

Le chapitre 77 est exécuté à hauteur de 98,6 % avec 14 486 € pour 14 692 € votés. Les recettes sont en forte diminution par rapport à 2021 qui avait enregistré le produit exceptionnel de la cession des actions au capital de FIBREA.

- **042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections :**

Le chapitre 042 a été exécuté à hauteur de 67,7 % avec 104 914 € réalisés pour 155 000 € votés.

Le résultat de l'exercice est excédentaire de 219 611,31 €.

Le résultat cumulé qui s'élevait à 4 314 543,58 € en 2021 est donc augmenté en 2022 et porté à 4 534 154,89 €.

Section d'investissement - Dépenses

En dépenses, le budget de la section d'investissement est exécuté à hauteur de 53,85 % avec 5 521 360,51 € réalisés pour 10 253 000 € votés. Les restes à réaliser s'élèvent à 1 155 017,51 €.

- 16 – Emprunts et dettes assimilées :

Le chapitre 16 est exécuté à 99,35 % avec 228 495 € réalisés pour 230 000 € votés.

- 20 – Immobilisations incorporelles :

Le chapitre 20 est exécuté à hauteur de 59 % avec 195 517 € dépensés pour 331 127 € votés. Les dépenses du chapitre sont en diminution de 29 % par rapport à 2021.

Les restes à réaliser s'élèvent à 28 292 € avec notamment l'étude pré-opérationnelle en maîtrise d'œuvre pour la zone d'activité de Carouge à St Pierre d'Albigny.

- 204 – Subventions d'équipement versées :

Le chapitre 204 est exécuté à hauteur de 53 % avec 222 670 € dépensés pour 419 250 € votés. Les dépenses du chapitre sont en diminution de 28 % par rapport à 2021. Ce chapitre porte le versement des aides aux particuliers pour l'acquisition d'un VAE et pour la rénovation énergétique de leur logement.

Les restes à réaliser s'élèvent à 90 577 €.

- 21 – Immobilisations corporelles :

Le chapitre 21 est exécuté à hauteur de 37 % avec 751 237 € dépensés pour 2 022 307 € votés. Ce chapitre a porté notamment les travaux de la plateforme bois à La Table et des travaux de voiries sur les zones d'activités économiques (anciennes zones communales), mais aussi l'acquisition de véhicules tels que le « touristobus » et le ludobus.

Les restes à réaliser s'élèvent à 327 362 €, dont 135 000 € pour la plateforme bois et 100 000 € pour le « ludobus » dont la facture a été réglée en janvier 2023.

- 23 – Immobilisations en cours :

Le chapitre 23 est exécuté à 58 % avec 3 890 366 € dépensés pour 6 693 996 € votés. Ce chapitre a porté les travaux pour la réhabilitation de la salle polyvalente de Bourgneuf et du gymnase à Montmélian ainsi que la création de l'aire de covoiturage de La Chavanne (hors ombrières photovoltaïques).

Il s'agit d'un taux de réalisation élevé pour ce chapitre, qui inclut habituellement la réserve d'investissement, qui s'est élevé à 1 600 000 € en 2022. Sans cette réserve, la réalisation est de 76 %.

Les restes à réaliser s'élèvent à 655 840 €, avec principalement la fin des travaux pour la salle polyvalente à Bourgneuf et le gymnase de Montmélian.

- 26 – Immobilisations financières :

Le chapitre 26 est exécuté à hauteur de 96 % avec 33 750 € dépensés pour 35 000 € votés. Ce chapitre a enregistré la souscription au capital de la SPL de la Savoie en vue, notamment, de la construction du bâtiment multi-services à Saint-Pierre-d'Albigny ou d'autres opérations de construction ou d'aménagements à venir.

- **45 – Opérations pour compte de tiers :**

Le chapitre 45 est exécuté à hauteur de 12 % avec 39 426 € pour 310 320 € votés. Ce chapitre comprend les travaux effectués dans des cas de périls immobiliers et dans le cadre du programme SEQUOIA (études énergétiques).

Les restes à réaliser s'élèvent à 52 946 €.

- **040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections :**

Le chapitre 040 a été exécuté à hauteur de 67,7 % avec 104 914 € réalisés pour 155 000 € votés. Il correspond à l'amortissement de subventions perçues.

- **041 – Opérations patrimoniales :**

Le chapitre 041 correspond aux avances sur marché. Il a été exécuté à hauteur de 99,6 % avec 39 836 € réalisés pour 40 000 € votés.

Section d'investissement - Recettes

En recettes, le budget de la section d'investissement est exécuté à hauteur de 35,84 % avec 3 674 587,46 € réalisés pour 10 253 000 € votés dont 3 486 110 € de virement de la section d'exploitation qui ne se réalisent pas. Les restes à réaliser s'élèvent à 1 489 274,39 €.

- **10 – Dotations, fonds divers et réserves :**

Le chapitre 10 est exécuté à 36,53 % avec 511 630 € reçus pour 1 400 562 € votés. Ce chapitre porte l'encaissement du FCTVA. Le FCTVA correspondant aux dépenses du dernier trimestre 2022 sera versé en 2023.

- **13 – Subventions d'investissement :**

Le chapitre 13 est exécuté à 33 % avec 829 191 € encaissés pour 2 498 943 € votés. Les restes à réaliser s'élèvent à 1 429 818 € et se rapportent principalement aux subventions pour les travaux de l'aire de covoiturage de La Chavanne (360 000 €), au gymnase de Montmélian (360 000 €) et à la salle polyvalente de Bourgneuf (150 000 €).

- **16 – Emprunts et dettes assimilées :**

Des emprunts ont été contractés à hauteur de 1 254 000 € afin de financer la suite des travaux de réhabilitation de la salle polyvalente à Bourgneuf (745 000 €), l'acquisition du terrain du futur technicentre intercommunal (300 000 €) et les travaux au gymnase à Montmélian (200 000 €). Le solde est constitué des cautions perçues à l'arrivée des occupants de l'aire d'accueil de Montmélian.

- **45 – Opérations pour compte de tiers :**

Le chapitre 45 est exécuté à hauteur de 10,6 % avec 32 916 € pour 310 320 € votés. Ce chapitre comprend les travaux effectués dans des cas de périls immobiliers et dans le cadre du programme SEQUOIA (études énergétiques).

Les restes à réaliser s'élèvent à 59 456 €.

- **040 – Opérations d'ordre entre sections :**

Le chapitre 040 est exécuté à hauteur de 99,99 % avec 899 895 € dépensés pour 900 000 € votés. Il correspond aux amortissements des achats et travaux amortissables payés en section d'investissement.

- **041 – Opérations patrimoniales :**

Le chapitre 041 a été exécuté à hauteur de 99,6 % avec 39 836 € réalisés pour 40 000 € votés.

Le résultat de l'exercice est déficitaire de 1 846 773,05 € avec un solde des restes à réaliser excédentaire de 334 256,88 €, soit un déficit ramené à 1 512 516,17 €. En 2021, le report étant excédentaire de 26 064,70 €, le résultat de clôture 2022 est déficitaire de 1 486 451,47 € et correspond à l'autofinancement prévu au stade du budget pour les gros investissements.

	2022			2021	2022	
	Mandats émis	Titres émis	Résultats de l'exercice	Résultats N-1	Résultat reporté	Résultats de clôture
Fonctionnement	24 206 370,09	24 425 981,40	219 611,31	4 314 543,58	4 314 543,58	4 534 154,89
Investissement	5 521 360,51	3 674 587,46	-1 846 773,05	26 064,70		-1 820 708,35
	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>				
Restes à réaliser	1 155 017,51	1 489 274,39				334 256,88

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **CONSTATE** l'exécution du Budget Principal telle que présentée ci-dessus pour l'exercice 2022,
- **APPROUVE** les comptes administratifs pour l'exercice 2022 tels que retracés ci-dessus pour le Budget Principal.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans les deux mois suivant sa publication et sa notification.

**AINSI DELIBERE LES JOUR
MOIS ET AN QUE DESSUS**

Le Secrétaire de séance



Sébastien MARTINET

La Présidente,



Béatrice SANTAIS

